



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 61620

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le sentiment qu'il existe des disparités importantes en matière de scolarisation des enfants de deux à trois ans. Afin d'avoir une plus grande visibilité statistique, il lui demande de lui indiquer quel est le pourcentage par académie d'enfants de deux à trois ans fréquentant des établissements scolaires.

Texte de la réponse

Le taux de scolarisation des enfants de trois ans varie entre 96 et 100 % pour la France métropolitaine. Pour les enfants de deux ans, en France métropolitaine, il oscille entre 12 et 68 %, avec une moyenne de 35 %.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61620

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3046

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3994